

Relais Assistants maternels Du pays de Ribeauvillé



Projet 2011

INTRODUCTION

Depuis quelques années, les élus de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE ont mené une réflexion sur le thème de l'enfance et de la petite enfance. Ils ont mis en place une stratégie afin de rassembler les énergies pour optimiser l'accueil de l'enfant.

En effet les enjeux sont nombreux; le milieu connaît une profonde mutation:

- La population et les données démographiques se sont modifiées. Le vieillissement est devenu une caractéristique de la population péri-urbaine, mais certaines zones sont en plein rajeunissement du fait des mouvements démographiques et du développement des zones pavillonnaires.
- Les échanges et les relations entre les communes ont considérablement augmenté et changé les mentalités et les comportements.
- Les activités économiques se sont transformées et se sont diversifiées. Le milieu péri-urbain offre l'image d'une plus grande diversité socioprofessionnelle.
- Le taux des femmes actives s'est considérablement accru. (70 % environ)

Si pendant longtemps, le problème de l'accueil et de la garde des enfants se posait essentiellement en milieu urbain, le milieu péri-urbain est aujourd'hui concerné.

Le plus souvent, à la campagne, les enfants étaient accueillis de façon traditionnelle dans le cadre de la famille. Aujourd'hui la grand mère, si elle reste dans notre esprit une personne idyllique, est déjà décrite suivant Ferdinand Buisson (éducateur et homme politique) comme jouant un rôle différent de celui de la mère et qui le complète: elle est jeune, active, et ne peut pas toujours assumer ou assurer le relais. Les jeunes couples qui s'installent ne bénéficient pas toujours d'attaches familiales sur place et essaient de trouver une solution à leur problème.

La prise en compte des besoins des familles est aussi indispensable pour l'avenir d'une communauté.

Diagnostic

Il y a sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Ribeauvillé:

- 12 accueils périscolaires

- 3 Multi Accueils :
 - Multi- Accueil de Ribeauvillé ouvert de 7h à 19h avec un agrément de :
 - 35 enfants en accueil permanents
 - 5 enfants en accueil occasionnels

 - Multi- Accueil de Beblenheim ouvert de 7h30 à 18h30 avec un agrément de :
 - 15 enfants en accueil permanents
 - 5 enfants en accueil occasionnels

 - Multi- Accueil de Bergheim ouvert de 7h à 19h avec un agrément de :
 - 22 enfants en permanent
 - 5 enfants en occasionnels

Actuellement le taux de remplissage de ces trois structures est de 75 à 80%.

- Un Relais Assistantes Maternelles

100 Assistantes maternelles dont 97 en activité avec une capacité d'accueil de 311 enfants

Au 1^{er} Août 2011 il reste 32 places disponibles chez les assistantes maternelles ce qui correspond à peu de choses près au nombre de demandes qui ne pourront pas être satisfaites en multi- accueils.

On peut donc en déduire qu'actuellement l'offre correspondrait à la demande.

Hormis pour les demandes d'accueils en horaires atypiques (Nombre de demandes d'accueil en horaires atypiques en 2010 : 24).

Garde à domicile :

Actuellement à notre connaissance :

- **3 familles font appel à « fami emploi service »**
- **4 familles à l'association « Sous mon toit »**

Pour les 17 autres familles :

- **4 familles ont trouvé une solution « Système D », pas satisfaisante car pas suffisamment fiable**
- **Pour 3 familles, la maman a pris un congé parental n'ayant pas d'autre choix**
- **6 familles ont trouvé une solution chez les assistants maternels**
- **Pour 5 familles nous n'avons pas obtenu de réponse.**

Maison d'Assistants Maternels et Micro Crèche :

Actuellement il y a deux projets de MAM : une à Ostheim et une autre à Bennwihr.

Il y a également un projet de micro-crèche à Rorschwihr.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

L'environnement :

- Le contexte géographique

Le territoire s'étend sur quatre unités géographiques majeures que sont, d'ouest en est, le Ried, la Plaine, le Piémont viticole (ou collines sous vosgiennes) et la Montagne vosgienne. Cette diversité de sites se répercute sur la végétation et sur la faune dont la richesse est importante, particulièrement à l'ouest, en direction de la Montagne.

Chaque entité regroupe un certain nombre de communes :

- La Plaine : 2 communes (Guémar, Ostheim) 2 963 habitants
- Le Ried : 1 commune (Illhaeusern) 633 habitants
- Le Piémont viticole : 11 communes (Bebenheim, Bennwihr, Bergheim, Hunawihr, Mittelwihr, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Zellenberg) 14 349 habitants
- La Montagne : 2 communes (Aubure, Thannenkirch) 934 habitants

La Communauté de Communes compte 18 879 habitants au recensement INSEE de 1999, dont 2584 enfants de 6 à 16 ans (14,61 % de la population) et 1410 enfants de moins de 6 ans (7,84 %).

C'est un territoire d'une superficie de 166.52 Km² avec une densité de 113 habitants au Km² (109 hab/km² en moyenne en France). Le territoire se structure autour du chef-lieu de canton, Ribeauvillé, qui concentre les commerces, équipements médico-sociaux, collèges, lycée, équipements culturels (cinéma, espace culturel du Parc), piscines.

Les 16 communes de la Communauté sont réparties sur 3 cantons :

- **Ribeauvillé**
- **Kaysersberg,**
- **Sainte-Marie-Aux-Mines**

- Le contexte historique

6 juin 1967 – Création du SIVOM

28 novembre 1968 – Election à la Présidence du Docteur Pierre WALTER (maire de Bergheim)

23 novembre 1981 – Fixation des contributions syndicales au prorata du potentiel fiscal

1^{er} avril 1991 – Installation de l'administration dans les locaux de la piscine

26 novembre 1993 – Décès du Président Pierre WALTER

8 février 1994 – Election à la Présidence de Mr Robert HERTFELDER (maire de St Hippolyte) réélu le 18 juillet 1995 et le 18 juin 1996.

1^{er} juin 1996 – Transformation SIVOM en COMMUNUTE de COMMUNES

20 avril 2001 – Election à la Présidence de Mr. Pierre ADOLPH

17 avril 2008 – Réélection à la Présidence de Mr Pierre ADOLPH

- Les compétences

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé exerce des missions ou compétences qui lui ont été dévolues ou transférées par ses communes membres.

Ainsi, la Communauté de Communes agit aux lieux et place des communes dans l'intérêt des citoyens de son territoire.

Les compétences exercées :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement
- Politique en faveur de l'enfance et la Jeunesse
- Politique culturelle
- Politique sports et loisirs
- Politiques scolaires

- L'organisation institutionnelle

Le Conseil de Communauté est l'organe délibérant chargé d'administrer la Communauté. Il est composé de 35 délégués élus par les conseils municipaux à raison de deux par commune sauf Ribeauvillé qui en compte quatre et trois pour Bergheim.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté et à ce titre administre et représente la Communauté. Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer au Président une délégation d'une partie de ses attributions.

Le Président est entouré de Vice-président au nombre de six. A chacun d'entre eux, il a confié la direction et le travail d'une ou plusieurs commissions. L'une des Commission est la Commission Enfance Jeunesse présidée par Mr Bernard HERZOG.

- La situation économique

L'image économique du secteur est largement dominée par deux activités spécifiques : la viticulture et le tourisme, générant des effets de filière.

Le vignoble constitue une composante très forte pour 11 communes. Ainsi les agriculteurs exploitants (sachant que les viticulteurs sont dominants) représentent plus de 14% de la population active, contre 3% dans l'ensemble du département. Le tourisme est, au même titre que la viticulture, un pilier de l'économie locale. Les secteurs secondaires et tertiaires sont moins bien représentés que dans l'ensemble du département et ce, malgré l'importance de l'appareil commercial et le caractère touristique de la région. Le secteur tertiaire est dominant, puis vient le secondaire dominé par la présence d'une entreprise (Sony). Le secteur compte également un nombre élevé d'artisans.

- La population active

Au sein de la population active, la catégorie dominante est celle des ouvriers qui représentent plus d'un tiers des actifs en 1999. La catégorie des employés, en progression, est importante. Le tourisme et les services médico-sociaux y jouent un rôle essentiel.

La catégorie la plus caractéristique reste celle des agriculteurs exploitants qui représente 14.3% des actifs en 1999. Bien qu'en légère augmentation, la représentation des cadres est faible. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont légèrement plus représentés que dans les communes rurales du département.

- Le réseau routier

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé se situe le long de l'axe Strasbourg - Mulhouse. Le réseau routier est donc principalement orienté Nord-Sud :

- A 35 de la limite départementale à St Hippolyte
- R.N. 83 entre St Hippolyte et Ostheim
- La route des vins qui relie les différentes communes viticoles du Piémont. Elle a une vocation touristique et d'échanges de proximité.

Les 2 communes de montagne, Aubure et Thannenkirch, sont reliées aux grands axes par les routes départementales.

- Les transports collectifs

Plusieurs lignes régulières de transport de voyageurs par autocar assurent la desserte de la Communauté de Communes. La plupart sont destinées au transport scolaire. Elles sont donc limitées aux heures de pointe, ne circulent pas hors des jours scolaires et ne concernent que les élèves de la Communauté de Communes principalement scolarisés sur le territoire. Seules deux lignes circulent toute l'année et desservent Ribeauvillé ou Colmar. Cette offre de transport ne répond pas forcément aux attentes de l'ensemble de la population en dehors de ces créneaux.

Un axe ferroviaire Nord Sud traverse le secteur avec un arrêt à Ribeauvillé. Les arrêts sont peu nombreux et les gares situées hors des agglomérations. Ce mode de transport est peu utilisé.

- La vie associative

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé compte plus de 250 associations. Les plus représentées concernent le sport dont le football, le tennis et les sports en salle. Viennent ensuite les associations culturelles avec en tête la musique, les harmonies et les chorales.

Les jeunes désertent souvent les associations avec l'âge. Cette perte d'adhésion est aussi accentuée par le manque d'ouverture de certaines associations vers les adolescents.

L'association « Interludes » organise des animations ponctuelles et estivales destinées aux enfants de 6 à 12 ans.

Les associations qui intègrent des activités (hors sport)

- Ribototem à Ribeauvillé propose des activités pour tous
- les associations de parents d'élèves proposent aussi des animations pour enfants

La politique Enfance Jeunesse : une priorité de l'intercommunalité depuis 1998

La Communauté de Communes a placé l'accueil de l'enfant au cœur de ses préoccupations, désireuse de répondre aux attentes des familles en matière de mode de garde de leurs enfants.

Après une enquête sur les besoins de la population menée en 1995 dans les communes du Nord du référentiel et en 1997 dans celles du Sud, le conseil communautaire délibère en faveur de la création d'une association gestionnaire des structures d'accueil existantes et à venir. Celle-ci, présidée par Pierre Adolph est créée le 1^{er} janvier 1998. Par convention, l'Association Enfance Jeunesse du Pays de Ribeauvillé mène la politique globale de l'enfance –jeunesse et assure la gestion des activités entre 1998 et 2007.

Aux trois structures existantes de Beblenheim, Ribeauvillé (multi accueil) et Riquewihr (Accueil de Loisirs), vont donc s'ajouter, chronologiquement, la création et l'ouverture des centres suivants :

- Thannenkirch (Accueil de Loisirs), ouverture en 1998
- Bergheim (Accueil de Loisirs en 1998) et multi accueil (ouverture en 1999)
- Aubure (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999
- Bennwihr (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999 en R.P.I. avec Mittelwihr et Zellenberg
- Saint Hippolyte (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999 en R.P.I. avec Rodern et Rorschwihr
- Guémar (Accueil de Loisirs), ouverture en 2000
- Ribeauvillé 6/12 ans (Accueil de Loisirs), ouverture en 2000
- Ostheim (Accueil de Loisirs) ouverture en 2003
- Rattachement du RPI de Beblenheim/Hunawehr au centre de Riquewihr en 2005
- Illhausern (Accueil de Loisirs), ouverture en 2006
- Ribeauvillé 3/6 ans (Accueil de Loisirs), ouverture en 2006
- Beblenheim (Accueil de Loisirs), ouverture en 2011
-

Dans le cadre du respect juridique, le Conseil de Communauté a approuvé ; en date du 4 juin 2007 ; la reprise de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse par la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2008.

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé gère trois multi - accueils, douze accueils de loisirs, un relais assistantes maternelles et les activités jeunesse mises en place sur le territoire.

La répartition géographique des Accueils de Loisirs permet aux enfants issus de toutes les communes du territoire de participer aux actions proposées.

Plus de 80 personnes travaillent chaque jour à la prise en charge des enfants et des jeunes sur le territoire.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de l'Enfance et la Jeunesse :

La Communauté de Communes a signé avec la CAF en 1998 un Contrat Enfance ainsi qu'un Contrat Temps Libres en 1999, renouvelé en 2002 et 2005. Ces 2 contrats sont arrivés à échéance fin 2007.

Un contrat Enfance Jeunesse reprenant l'ensemble des actions menées auprès des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans sur le territoire a été signé avec la CAF en 2008 et sera renouvelé en 2012.

Les familles disposent ainsi d'un ensemble de services d'accueil pour leurs enfants de 0 à 18 ans, regroupés en un seul lieu : à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

L'Organigramme :

LE RELAIS

Présentation :

Le Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé couvre les seize communes de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

Il est géré par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et s'inscrit dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Pourquoi un Relais Assistantes Maternelles ?

C'est dans le but de centraliser, d'harmoniser et d'optimiser l'accueil des enfants que les élus de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ont décidé de créer un relais.

Il permet de décloisonner les modes de garde et d'aider les familles à mieux faire leur choix en les sensibilisant sur les différents services présents sur le territoire.

Le relais a pour mission de créer un environnement favorable à l'accueil des enfants à domicile. Il assure différents missions et services auprès des assistants maternels, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Un lieu d'information

En complément et en appui aux réseaux et services existants, il participe au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations. Grâce à son rôle de conseil, il permet de garantir les droits des familles et des assistants maternels. Chacun y trouve une information actualisée sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer, la manière de rédiger un contrat de travail, un bulletin de salaire, les démarches à mener auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de PAJE Emploi.

Pour faciliter la vie des familles, le relais aide les parents avec le maximum de garanties, à envisager l'accueil de leur enfant :

- Au domicile d'un assistant maternel
- Dans un Multi- Accueil
- Dans une Maison d'Assistants Maternels ou Micro-Crèche
- Par une garde à domicile

Il permet de mieux identifier leurs besoins et de bien les orienter vers les professionnels ou la structure la plus adaptée. Il favorise la mise en contact des parents de l'enfant avec l'assistante. Cette fonction d'information évolue peu à peu vers une véritable démarche sociale d'accès aux droits.

Un lieu de vie

Le relais assistants maternels a pour vocation de favoriser les rencontres entre assistants maternels et parents, en créant des permanences d'accueil, en organisant des réunions ; il permet l'échange d'informations, articles, plaquettes, documentation ... Par l'information qu'il leur apporte, il contribue fortement à promouvoir la formation continue des assistants maternels. Créé pour aider les assistants maternels dans l'exercice de leur profession, il les rassemble en réseau autour d'une personne qui en assure l'accueil et l'animation. Ainsi les assistants maternels peuvent s'y informer, se rencontrer pour rompre leur isolement et construire leur identité professionnelle.

Dans le même but il doit permettre d'entrer en contact avec les nourrices non agréées pour les informer de leurs obligations au regard de la loi et des avantages liés au statut « d'assistant maternel ».

Fonctionnement du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé

Un poste de Responsable à temps plein a été attribué à son fonctionnement.

Permanence:

Lundi :	8h- 12h	13h30 – 17h
Mardi :		14h -18h30
Mercredi :	8h – 12h	13h30- 17h
Jeudi :		13h00-17h00
Vendredi :		13h30- 16h
Samedi:		sur rendez vous

- Animation dans les communes les mardis matins, jeudi matins et vendredis matins
- Animation en soirée les lundis.
- Tous les services proposés par le Relais sont gratuits
- Un règlement intérieur pour les activités d'éveils a été mis en place en janvier 2011 (voir annexe)

Les Moyens mis en place :

Le relais dispose d'un bureau situé 1 rue Pierre de Coubertin à Ribeauvillé.

Ce bureau est aménagé d'un coin jeux pour les enfants et d'un petit local de stockage.

Le Ram est équipé d'un ordinateur et d'un accès à internet.

Pour les ateliers d'éveils il utilise les locaux des périscolaires et parfois des salles communales et des gymnases.

Les réunions en soirée ont généralement lieu à la maison « Jeanne d'Arc » de Ribeauvillé (Maison des associations)

Profil de poste de l'animatrice RAM

Définition du Poste

Animer un lieu d'informations et d'échanges au bénéfice des assistants maternels et des parents :

- Mettre en place une plate-forme d'information sur les modes d'accueil existants pour les enfants de 0 à 3 ans.
- Analyser les besoins des parents et leurs attentes.
- Proposer une solution adaptée en fonction des disponibilités vacantes sur le territoire.
- Aider les parents et les assistants maternels dans leurs démarches d'employeurs et d'employés.
- Gérer la cohésion éducative assistant maternel/parents.
- Apporter un soutien aux familles en difficultés.

Animer un lieu où l'enfant reste au cœur du projet.

- Définir le projet éducatif en fonction du développement et des besoins de l'enfant.
- Veiller au développement global de l'enfant.
- Assurer un travail e prévention.

Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel :

- Professionnalisation des assistants maternels
- Lien avec les parents

Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Activités

- Participation à la définition des orientations du relais.
- Animation d'un lieu d'échanges.
- Organisation d'un lieu d'information et d'accès aux droits.
- Médiation entre les différents partenaires.
- Développement et animation d'un réseau de partenaires.
- Evaluation du Relais et des actions
- Gestion administrative.
- Promotion du Relais

Les Compétences

- Faciliter les rapports de gré à gré, le respect des droits et devoirs d'employeur et de salarié.
- Faire l'analyse des besoins de garde en horaires atypiques non couverts actuellement
- Comprendre la demande, analyser le besoin réel et proposer la réponse adaptée.
- Mettre en place des permanences téléphoniques d'accueil ou d'entretien.
- Faciliter le rapprochement des parties en cas de litige et orienter vers les instances spécialisées.
- Relayer les observations vers le gestionnaire du Relais, les institutions concernées et les élus.

Animation d'un lieu d'échanges :

- Mettre en place des permanences téléphoniques d'accueil ou d'entretien.
- Orienter parents et assistants maternels et relayer vers les bons interlocuteurs
- Comprendre la demande, analyser le besoin réel et proposer la réponse adaptée.
- Accompagner parents et assistants maternels dans une démarche de contractualisation

Développer et animer un réseau de partenaires :

- Développer et animer la concertation avec les partenaires locaux
- Mettre en place un partenariat avec les autres services de la Communauté de communes
- Mettre en œuvre des projets et des actions inter relais

Professionnalisation des Assistants Maternels :

- Organiser des temps collectifs entre, parents, assistants maternels et enfants.
- Mobiliser les synergies autour du lieu et des projets
- Développer et promouvoir des activités d'éveil.
- Animer des groupes de réflexion autour de l'action éducative.
- Stimuler le besoin de formation.

Gestion administrative et budgétaire :

- Rédiger des documents administratifs.
- Participer à l'élaboration du budget.
- Rechercher des financements.
- Contrôler la gestion des dépenses.

Promotion du Relais :

- Définir une stratégie de communication, du relais et de l'action des assistants maternels.
- Concevoir des supports de communication
- Concevoir, budgétiser et organiser des événements

Evaluation du relais et de ses actions :

- Renseigner des états, bilans
- Informer les élus
- Analyser les effets et impact des actions au regard des objectifs définis

BUDGET PREVISIONNEL (année pleine) 2012

Les missions Du Relais Assistantes Maternelles :

Le RAM est un service gratuit, ouvert à tous. Il informe et oriente les personnes. Il accomplit ses missions dans un esprit de neutralité.

Ces missions sont définies par la circulaire CNAF « 2011-020 »

• Missions en direction des familles :

- donner des informations objectives sur l'ensemble des modes d'accueil, individuels ou collectifs.
- C'est un lieu d'échange d'écoute et de rencontre pour les parents, les enfants et les professionnels de la petite enfance.

Une mission obligatoire :

- informer sur l'accueil individuel et collectif

Trois missions facultatives :

- Information quant aux disponibilités de l'accueil collectif
- Lieu de centralisation des demandes d'accueils spécifiques (horaires atypiques, urgence, handicap, familles fragilisées...)
- Mise en ligne des disponibilités sur le site de la CNAF « mon-enfant.fr »

• Missions en direction des professionnels :

- Amélioration qualitative de l'accueil
- Augmentation de l'attractivité du métier d'Assistante Maternelle
- Amélioration de la professionnalisation de l'accueil à domicile

Des missions obligatoires :

- Informer sur le métier d'assistant maternel (à domicile, dans les MAM, les micro-crèches).
- Informer sur les métiers de la Petite Enfance (assistant maternel-CAP petite enfance-auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants...).
- Informer sur les évolutions de carrières possibles (VAE-DIF...) et orienter les personnes.
- Informer sur les aides financières de la CAF (prime à l'installation, prêt pour l'amélioration de l'habitat).
- Informer sur les modes d'accueil à domicile en cas :
 - D'emploi direct de la personne
 - De service prestataire
 - De service mandataire

Une mission optionnelle :

- professionnaliser les salariés qui gardent les enfants au domicile des parents en leur proposant des animations et des formations.

A ce jour la communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé a choisi de privilégier les actions obligatoires et de ne pas prendre en charge les missions optionnelles.

L'impact de ces missions vis-à-vis des Assistants maternels, des Enfants et des parents se répartit de la façon suivante :

- **Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément :**

<p>Mise en relation de l'offre et de la demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En écoutant. ➤ En organisant un accueil chaleureux et un espace pour les enfants. ➤ En informant sur les différents modes d'accueil, leurs avantages et inconvénients, leurs fonctionnements et leurs disponibilités ➤ En permettant aux familles de faire des choix ➤ En tenant à jour une liste de places disponibles
<p>Aide aux parents et assistants maternels dans leurs démarches d'employeurs et d'employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déclaration d'embauche ➤ Contrat de travail ➤ Fiche de paie ➤ Convention collective ➤ Formation ➤ Prestations CAF ➤ Garde à domicile (Emploi direct, Service prestataire, Service mandataire, Convention Collective des employés de maisons) ➤ Information sur le métier d'assistant maternel (à domicile, dans les MAM, les micro-crèches) ➤ Information sur les métiers de la petite enfance. ➤ Information sur les évolutions de carrières possibles (VAE- DIF)
<p>Rassurer les parents et les assistantes maternelles sur leurs compétences éducatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Période d'adaptation, objets transitionnels ➤ Contrat d'accueil ➤ Ne pas porter de jugement
<p>Gérer la cohésion éducative assistant maternel/parent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail avec les assistants maternels sur : <ul style="list-style-type: none"> • la tolérance • la relativité des pratiques éducatives • la perception et l'implication des parents dans leurs rôles éducatifs

Apporter un soutien aux familles en difficulté	<ul style="list-style-type: none">➤ Pas de jugements➤ En valorisant leurs fonctions éducatives➤ En écoutant➤ En leur apportant aide et conseils➤ En n'imposant rien➤ En proposant des pistes
--	---

Lorsque le responsable reçoit des parents, et des Assistants maternels il répond aux besoins des familles en matière d'accueil, et agit dans le respect des règles d'éthique, de discrétion : il encourage, reconnait et soutient la fonction parentale, il accompagne les familles et les enfants dans les processus de séparation et d'individualisation, et par conséquent contribue à une démarche précoce de prévention autour des liens d'attachement. Enfin, il aide les familles à élaborer des solutions adaptées en cas de difficulté. Il soutient et accompagne les assistants maternels, il recentre sur l'enfant et son bien-être et les reconnait comme de véritables professionnels de la petite enfance.

- **Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux**

Un lieu d'information

Pour les :	
Assistants Maternels	Permanence, Rendez-vous, Réunions à thèmes, orientations, pôle de documentation, journal du relais
A. Maternels et Enfants	Ateliers d'éveils (moyen de faire passer des informations, des compétences, des expériences), favoriser les échanges avec d'autres professionnelles de la petite enfance.
A. Maternels et parents	Rencontre à thème avec un intervenant, échange de compétences, ateliers d'éveil, journal
Parents	Réunions administratives, communication (plaquette, affiche, article...), information sur les modes de gardes, groupe de soutien à la parentalité.
Parents Enfants	Matinées Récréatives

Un lieu de Soutien

Pour les :	
Assistants Maternels	Soirée d'informations (législation, CPAM ...), réunions à thèmes sur la petite enfance, groupe de paroles (avec un psychologue), formation continue, ateliers manuels, manifestations.
A. Maternels et Enfants	Ateliers d'éveil, animations culturelles, gym, sorties, fêtes.
A. Maternels et parents	Conférences, formations, gestion, réunion à thèmes
A. Maternels, Parents et Enfants	Sorties, fêtes, animations, ateliers d'éveil
Parents	Réunions administratives, groupes de paroles, conférences
Parents Enfants	Matinées récréatives

- **Animer un lieu où l'enfant reste au cœur du projet :**

Définir le projet pédagogique en fonction du développement et des besoins des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En s'appuyant sur une grille de développement de l'enfant. ➤ Dans un souci de cohésion éducative, nous associons tous les professionnels au projet. ➤ En le communiquant aux familles
Veiller au développement global de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En mettant en œuvre des stratégies pour assurer le développement psycho affectif des enfants ; ➤ En fonction des âges, nous organisons des actions éducatives visant le développement du langage et les développements moteurs, sensoriels, sociaux. ➤ En associant les assistants maternels et les familles aux ateliers afin de diffuser les pratiques éducatives.
Assurer un travail de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En observant, analysant, retravaillant les situations et orientant si nécessaire.

Les ateliers d'éveil (voir projet pédagogique en annexe), les formations, les actions que nous proposons au relais ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement de l'enfant et le développement de ses facultés d'adaptation dans un cadre sécurisé et adapté.

- **Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel :**

Pour répondre à cette mission en plus des ateliers d'éveils nous avons, avec un groupe d'assistants maternels travaillé sur le projet pédagogique du Relais (voir fiche action en annexe). Ce qui nous a permis de travailler ses différents axes :

<p>Professionnalisation des assistants maternels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir leur champ de compétence. • Les amener à se questionner sur leurs pratiques, leurs objectifs éducatifs, l'accueil de l'enfant et de ses parents. la place qu'ils donnent à leur activité professionnelle exercée dans un cadre privé. • Revoir les schémas de développement de l'enfant. • Mettre en place et s'inscrire dans un projet. • Evaluer et modifier si besoin le projet, proposer des améliorations. • Organisation de la vie quotidienne, de la sécurité, l'organisation du temps, la place des activités, les règles de vie, l'hygiène, la santé, l'alimentation.
<p>Lien avec les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet s'inscrit dans une démarche de coéducation ; il associe, informe les parents et prend en compte leurs remarques.
<p>Pour le relais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il donne du sens et de la crédibilité à ses actions. • Il permet de justifier ses besoins et ses choix budgétaires. • Il est le garant des objectifs. • Il permet d'évaluer les actions.
<p>Pour la Communauté de Communes du pays de Ribeaupillé</p>	<p>Il est garant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une dynamique locale • De la qualité et de la richesse des actions proposées au sein du relais. • D'un cadre budgétaire dans lequel pourra s'inscrire le projet • De la mise en place d'évaluations et d'enquêtes de satisfaction • De la mise en place de partenariats

Démarches de prévention

Il permet :

- d'observer les pratiques éducatives et les comportements vis à vis des enfants, et de reprendre si nécessaire.
- D'aborder les notions d'adaptation, de séparation et d'objet transitionnel
- De restituer la place des parents

- **Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.**

L'environnement institutionnel du Relais Assistantes Maternelles

Le Relais Assistants Maternels dépend de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

La Communauté de communes a signé en 2008 un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat définit la politique, les objectifs et les financements des actions mises en place dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse.

Le travail en partenariat est omniprésent, tant au niveau des orientations et des choix de la Communauté de communes, qu'au niveau de la pratique de responsable de Relais Assistants Maternels.

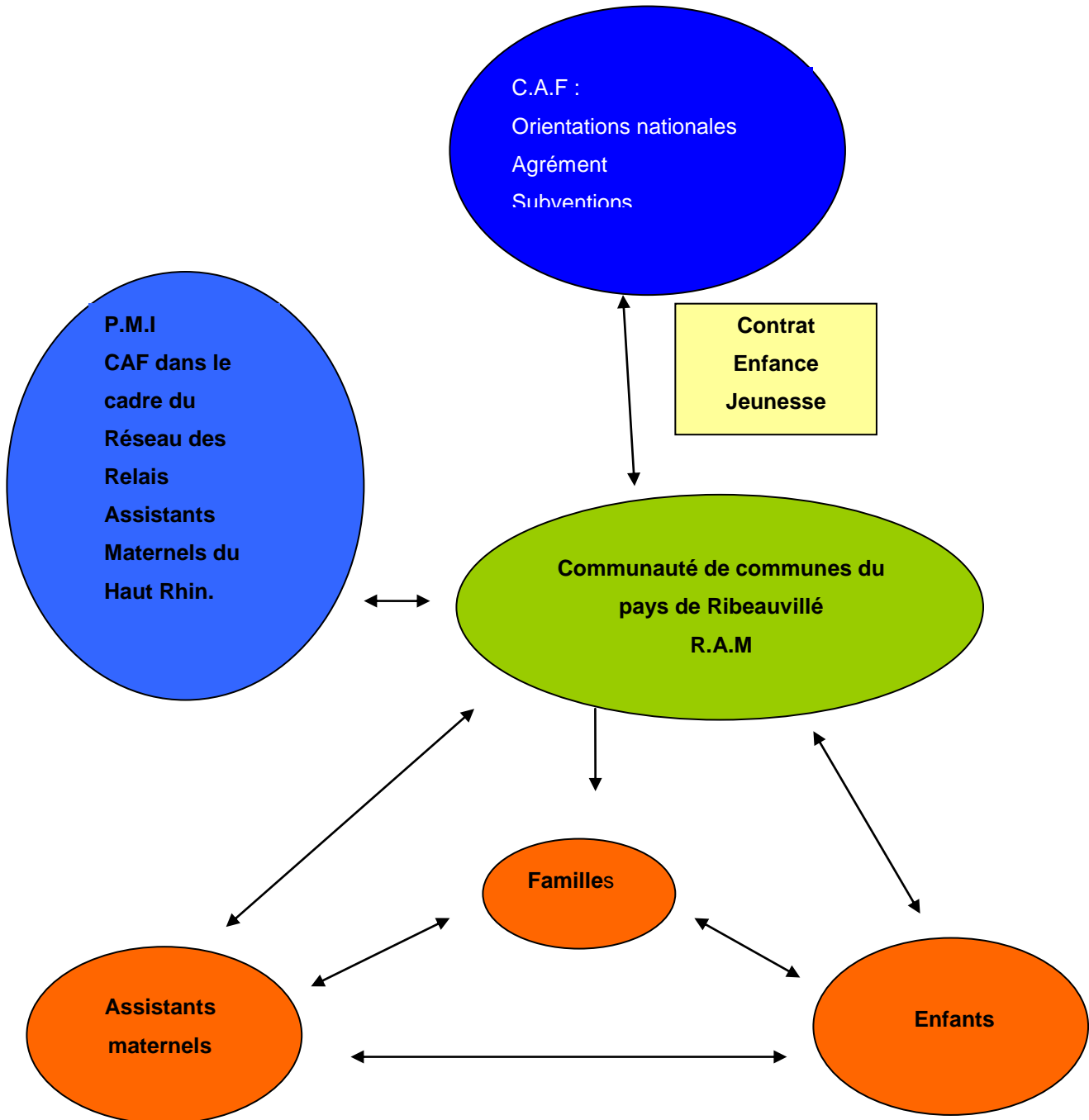
Il travaille en réseau avec tous les Relais du Haut-Rhin en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général.

Faisant partie d'un service de la Communauté de Communes qui gère également 3 Multi-Accueils et 12 périscolaires, j'ai pu installer un partenariat avec les trois multi-accueils notamment dans le cas d'accueil d'urgence.

Je travaille également en étroite collaboration avec la PMI pour les agréments des Assistants Maternels, la formation et les cas particuliers. Je rencontre régulièrement les travailleurs sociaux afin d'harmoniser nos pratiques.

Enfin, dans le cadre du REAAP, je travaille avec les associations locales de parents d'élèves, la Croix Rouge, l'Association des Familles Monoparentales, et la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de Kaysersberg.

Organisation Institutionnel du Relais Assistants Maternels



Ma position de responsable de Relais Assistants Maternels me situe d'emblée à l'interface des différentes institutions concernant l'accueil du jeune enfant.

La Communauté de Communes :

Le Relais :

- Communique sur ses actions. Informe les élus sur le programme d'activités, les invite à chaque événement.
- Bilans annuels qualitatifs en s'appuyant sur un questionnaire distribué aux assistants maternels et aux parents. Bilans quantitatifs sur le nombre de personnes rencontrées, le type de demande, le nombre de personnes présentes lors des animations etc.....
- Pôle d'observation (besoin des parents en matière de mode de garde etc...)
- Animation du territoire en me déplaçant dans les communes pour les ateliers d'éveil.

La Caisse d'Allocations Familiales :

- Statistiques et évaluations à chaque renouvellement d'agrément.
- Réseau des relais du Haut-Rhin où nous travaillons sur :
 - L'harmonisation des informations données par les Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin
 - l'organisation de rencontres : « Journée des Assistants Maternels »
 - la réactualisation de certains documents : contrat de travail, contrat d'accueil.
- Suivis des directives (missions du RAM) avec toute l'éthique exigée.

Le conseil général et les services de la PMI

- Statistiques et évaluations tous les semestres.
- Subvention allouée pour le poste de responsable du Relais.
- Pôle d'observation : le responsable fournit des éléments en matière d'accueil du jeune enfant, par exemple si l'offre est suffisante, les difficultés, les manques etc...
- Le Relais travaille en collaboration avec les travailleurs sociaux, pour soutenir des parents en difficulté, ou lorsque qu'il repère des pratiques éducatives inappropriées ou incohérentes chez des parents ou des assistants maternels.
- La responsable du Relais participe au réseau des relais du Haut-Rhin.

Le Service Enfance jeunesse

- Justifie mon budget par le projet pédagogique et le respecte en adaptant les actions, dans la limite des crédits qui sont alloués.
 - Communique sur les actions, les difficultés lors des réunions de travail.
 - Fournis des bilans, des évaluations, des statistiques à chaque fin d'exercice.
 - Participe à la réflexion de sa politique petite enfance lors de réunions pédagogiques avec les responsables des différentes structures.
 - Pôle d'observation, en faisant remonter les difficultés en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Ribeaupillé.
 - Travaille en partenariat avec ses différentes structures sur des projets, des échanges de compétences entre le personnel, l'accueil des parents...
 - Participe à ses projets comme par exemple la journée du tri , la mise en place en été d'un ALSH « bout'chou » pour les enfants de 2 ou 3 ans entrant à l'école maternelle.
-
- **Action envers les personnes non agréées qui accueillent des enfants**

Lutter contre le « travail illégal » et promouvoir l'agrément.

Quand ?

- Lors des permanences ou sur rendez- vous
- Lors des rencontres organisées au relais

Comment ?

- Laisser une documentation, une plaquette d'information à disposition des habitants des communes valorisant le bien fondé de l'agrément. (Reconnaissance professionnelle, droit à la formation, cotisations sociales, déductions fiscales)
- Utiliser la presse et les bulletins communaux
- Informer des risques encourus de travailler dans l'illégalité
- Aider à la rédaction des démarches administratives

- **Les projets complémentaires du Relais**

Le relais s'inscrit dans deux autres projets (voir détail fiche action en annexe)

- **L'accueil bout'chou en été**
- **Le réseau REAAP**

Ces actions ont pour but d'inscrire le relais dans une démarche de partenariat avec les structures petites enfance du service jeunesse de la communauté des communes mais également avec les associations familiales locales.

L'accueil Bout'chou :

L'accueil « Bout'chou » propose à 15 enfants maximum entrant à l'école maternelle en septembre un centre de loisirs pour se familiariser et se préparer en douceur à la vie en collectivité.

Le centre de loisirs a pour objectif de **permettre à chaque enfant de vivre pleinement des vacances épanouissantes, en répondant à ses différents besoins.**

L'objectif est de favoriser l'autonomie de l'enfant, en l'aidant à prendre des initiatives, à s'exprimer. Le professionnel est alors présent pour aider l'enfant à découvrir et à se familiariser en douceur à la vie en groupe, à s'intégrer et à respecter son environnement. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.

Chaque enfant a des rythmes qui lui sont propres. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes.

C'est au centre de s'adapter à chaque enfant, tout en tenant compte des règles de vies en collectivité et non l'inverse.

L'intérêt d'inscrire le RAM dans ce genre de projet :

Ce centre de loisirs est organisé par la communauté de communes du Pays de Ribeaupillé.

Pour les enfants, Bout'chou s'inscrit comme une action passerelle entre un mode d'accueil, collectif, familial ou assistant maternel. C'est pourquoi Le personnel choisi pour encadrer les enfants travaille habituellement en Multi-accueil, périscolaire maternelle et RAM.

Il permet de faire un lien entre ces trois structures et de les inscrire dans un projet commun.

Le réseau REAAP :

Le groupe REAAP « Ribeaupillé – Kaysersberg » est né de la volonté de mettre en lumière l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, et de **créer une dynamique locale** répondant aux besoins spécifiques de chacun.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du « Soutien à la parentalité » impulsé par les pouvoirs publics, en mars 1999.

Objectifs du Réseau :

A partir des besoins des parents, être un lieu de ressource, de soutien à la réalisation de projets dans le cadre de l'éducation des enfants. Par exemple :

- Organisation de conférences et de demi-journées de réflexion : *être parent aujourd'hui, l'adolescence, l'autorité...*
- Création d'une dynamique de rencontres pour les parents.

L'intérêt d'inscrire le RAM dans ce genre de projet :

Participer au groupe « mille et une vies de parents » me permet de travailler en partenariat avec les institutions et les acteurs sociaux et associatifs locaux, dans le but de positionner les actions menées dans un contexte de promotion de la famille, qui est le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission des valeurs et des repères. Je soutiens les parents dans leurs actions éducatives. J'inscris les projets et les interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux politiques de l'enfance et je participe à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.

Le Réseau des Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin

Définition du réseau :

Le réseau regroupe toutes les animatrices des RAM du Département . Il génère une dynamique favorisant réflexion, échanges, partage, entraide, lors des rencontres, des temps de formation ou au quotidien, de façon moins formalisée.

Ses objectifs principaux :

- Fédérer et rompre l'isolement des animatrices,
- Favoriser une dynamique locale,
- Créer un lieu de ressources.

Ses moyens :

- Diffuser une communication interne au réseau concernant l'actualité nationale ou locale, avec ou sans intervenant, mais également externe (élaboration de plaquettes d'information en direction des parents, des assistants maternels, des élus) etc...
- Permettre l'échange, le partage d'expériences et de compétences,
- Faciliter la création et la mise en commun d'outils,
- Organiser en 2004 les journées du Grand Est
- Favoriser la solidarité et l'entraide.

Son fonctionnement :

Une rencontre a lieu toutes les 6 semaines, de manière délocalisée. L'animatrice qui reçoit prend en charge la rédaction et la transmission de l'ordre du jour et du compte-rendu qui sera envoyé à chaque relais et employeur. La co-animation est assurée par les techniciens de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général.

Sa finalité :

- Améliorer, développer et fiabiliser les compétences des animatrices dans le respect de leurs missions.
- Participer à l'élaboration de projets nouveaux voire innovants afin de mieux répondre aux besoins de l'accueil à domicile du jeune enfant.

Les limites, les difficultés :

Le nombre croissant des Animatrices de formation, d'expériences et d'origines professionnelles diverses entraîne des difficultés à répondre aux attentes de chacune. Ce groupe important ne permet plus de réels échanges sur les pratiques professionnelles au quotidien.

La mise en réseau des Relais est indispensable. En effet, le réseau nous accompagne dans l'exercice de nos missions, dynamise nos pratiques, nous questionne et favorise la reconnaissance de notre profession. Si la vitalité des Relais Assistants Maternels repose essentiellement sur les animatrices et leur force de proposition, il n'en reste pas moins que le fonctionnement du service est le résultat des différents acteurs gestionnaires et institutionnels. C'est l'adhésion de l'ensemble de ces acteurs qui peut jeter les bases d'un réseau proposant la circulation des services, la mutualisation des moyens, des moments d'échanges et de régulation.

Principes d'action et objectifs du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé

Ses valeurs sont :

- Le respect de la personne.
- La discrétion.
- La neutralité.
- L'intégrité.

Ses principes d'actions pour les enfants

- la place de l'enfant au cœur des projets, favoriser le développement et l'éveil de l'enfant.
- Veiller à la sécurité et au bien-être de l'enfant.
- Améliorer la qualité de l'accueil au domicile des assistants maternels.
- Faire reconnaître les assistants maternels comme de véritables professionnels de la petite enfance

Ses principes d'actions pour les parents :

- Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales.
- Impliquer les parents dans les projets du Relais.
- Faciliter la communication entre les parents et les assistants maternels.
- Aider les parents dans leurs démarches d'employeurs.
- Ne pas porter de jugements.
- Faire preuve de discrétion.
- Avoir une attitude neutre.

Ses principes d'actions pour les Assistants Maternels sont :

- Les amener à avoir une démarche de professionnels de la petite enfance (se questionner sur leurs pratiques, sur la place de l'enfant, se former).
- Les accompagner dans leurs fonctions, être une personne ressource.
- Les aider à prendre en charge l'enfant et sa famille.
- Faire preuve de discrétion.
- Avoir une attitude neutre.
- Ne pas porter de jugement.

Les Projets du Relais Assistante Maternelle :

Tout en maintenant les activités déjà mises en places, le relais souhaiterait axer le projet du relais pour les trois années à venir autour de la professionnalisation des assistants maternels, impulser une dynamique d'analyse de la pratique et de formation individuelle ou en groupe.

Et aimerai également engager une réflexion autour de l'accueil en horaire atypique.

CONCLUSION

Afin de répondre aux missions du Relais Assistantes Maternelles, la responsable s'est formée sur les textes de loi, la convention collective, les statuts, les droits du travail liés aux assistants maternels, et a mis en place :

- Un projet d'orientation et un projet pédagogique (voir en annexe)
- Des permanences : pour recevoir les parents et les assistants maternels avec un accueil personnalisé et convivial.
- Un fichier d'assistants maternels et des places disponibles.
- Des temps de rencontres assistants maternels/enfants et parents, assistants maternels, assistants maternels et parents : ateliers d'éveil, soirées d'information et de formation.
- Un planning de rencontres mensuelles.
- Une documentation consultable ou à emprunter.
- De la communication sur l'existence du Relais et sur ses actions.
- Des bilans et des évaluations
- Un annuaire de personnes référents pour les institutions départementales et autres, afin de renvoyer des questions ou des problématiques si nécessaire.
- Des outils (administratifs, protocolaires etc...)

La convention collective ainsi que les statuts ont établi un cadre à la profession d'assistantes maternelles, mais de nombreuses interprétations peuvent en être faites, le réseau des Relais Assistants Maternels est un soutien précieux pour les animatrices de Relais car il nous permet d'harmoniser et d'échanger nos pratiques, mais aussi d'avoir des personnes ressources bien identifiées.

Le Relais Assistants Maternels de Ribeauvillé, aura huit ans. Il est important d'être attentif à ne pas s'enfermer dans une certaine routine, de veiller à toujours se questionner sur ses pratiques et sur le bien-fondé des actions qui y sont proposées.

Il faut réussir à conserver la formidable dynamique mise en place en veillant à ce que tout le monde y trouve sa place, que ce soit : les enfants, les assistantes maternelles et les parents.

Mon objectif étant de continuer à proposer des actions de qualité en ayant toujours en ligne de mire l'enfant, son bien-être et la qualité de l'accueil chez les Assistants Maternels agréés.

Annexes

Fiche action 1 :

Soutenir les Assistants maternels dans l'exercice de leur profession :

Le Projet pédagogique du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé

Projet Pédagogique

Du Relais Assistants Maternels du pays de Ribeaupillé

Pour l'année 2012



Diagnostic

Il y a sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Ribeauvillé:

- 12 accueils périscolaires
- 3 Multi Accueils :
 - Multi- Accueil de Ribeauvillé ouvert de 7h à 19h avec un agrément de :
 - 35 enfants en accueil permanents
 - 5 enfants en accueil occasionnels
 - Multi- Accueil de Beblenheim ouvert de 7h30 à 18h30 avec un agrément de :
 - 15 enfants en accueil permanents
 - 5 enfants en accueil occasionnels
 - Multi- Accueil de Bergheim ouvert de 7h à 19h avec un agrément de :
 - 22 enfants en permanent
 - 5 enfants en occasionnels

Actuellement le taux de remplissage de ces trois structures est de 75 à 80%.

- Un Relais Assistantes Maternelles

100 Assistantes maternelles dont 97 en activité avec une capacité d'accueil de 311 enfants.

Au 1^{er} Août 2011 il reste 32 places disponibles chez les assistantes maternelles ce qui correspond à peu de choses près au nombre de demandes qui ne pourront pas être satisfaites en multi- accueils.

On peut donc en déduire qu'actuellement l'offre correspondrait à la demande.

Hormis pour les demandes d'accueils en horaires atypiques (Nombre de demandes d'accueil en horaires atypiques en 2010 : 24).

Garde à domicile :

Actuellement à notre connaissance :

- 3 familles font appel à « fami emploi service »
- 4 familles à l'association « Sous mon toit »

Pour les 17 autres familles :

- 4 familles ont trouvé une solution « Système D », pas satisfaisante car pas suffisamment fiable
- Pour 3 familles, la maman a pris un congé parental n'ayant pas d'autre choix
- 6 familles ont trouvé une solution chez les assistants maternels
- Pour 5 familles nous n'avons pas obtenu de réponse.

Maison d'Assistantes Maternelles et Micro Crèche :

Actuellement il y a deux projets de MAM : une à Ostheim et une autre à Bennwihr.

Il y a également un projet de micro-crèche à Rorschwihr.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Historique : Quelques dates pour la solidarité intercommunale :

- 6 juin 1967

Création du SIVOM de Ribeauvillé et environs

- 28 novembre 1968

Election à la Présidence du Docteur Pierre WALTER, Maire de Bergheim

- 1^{er} avril 1991

Installation de l'administration dans les locaux de la piscine

- 26 novembre 1993

Décès de Pierre WALTER

- 8 février 1994

Election à la Présidence de Robert HERTFELDER, Maire de Saint-Hippolyte, réélu le 18 juillet 1995 et le 18 juin 1996

- 1^{er} juin 1996

Transformation du SIVOM en Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

- 20 avril 2001

Election à la Présidence de Pierre ADOLPH, Maire de Beblenheim

Les compétences majeures de la Communauté de Communes :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers
- Gestion de la piscine intercommunale des 3 Châteaux
- Développement économique et touristique
- Enfance, jeunesse et transports scolaires

Le fonctionnement de la communauté de communes :

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé formée de 16 communes exerce des missions ou compétences qui lui ont été dévolues ou transférées par ses communes membres.

Ainsi, la Communauté de Communes agit aux lieux et place des communes dans l'intérêt des citoyens de son territoire.

- **Aménagement de l'espace**
- **Développement économiques**
- **Action économique**
- **Tourisme**
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse**
- **Élaboration et mise en oeuvre d'une politique culturelle inscrite dans le projet de territoire et dans ses projections interterritoriales (pays...)**
- **Élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie en faveur du sport et des loisirs actifs**
- **Scolaire**
- **Mise en place de services partagés**

Toutes les activités de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé font l'objet d'un rapport annuel d'activité consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Le Relais Assistants Maternels

Présentation :

Le Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé couvre les seize communes de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

Il est géré par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et s'inscrit dans le cadre d'un « Contrat Enfance Jeunesse ».

Pourquoi un Relais Assistants Maternels ?

C'est dans le but de centraliser, d'harmoniser et d'optimiser l'accueil des enfants que les élus de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ont décidé de créer un relais.

Il permet de décloisonner les modes de garde et d'aider les familles à mieux faire leur choix en les sensibilisant sur les différents services présents sur le territoire.

Le relais a pour mission de créer un environnement favorable à l'accueil des enfants à domicile. Il assure différentes missions et services auprès des assistants maternels, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Un lieu d'information

En complément et en appui aux réseaux et services existants, il participe au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations. Grâce à son rôle de conseil, il permet de garantir les droits des familles et des assistants maternels. Chacun y trouve une information actualisée sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer, la manière de rédiger un contrat de travail, un bulletin de salaire, les démarches à mener auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de PAJ Emploi.

Pour faciliter la vie des familles, le relais aide les parents à envisager l'accueil de leur enfant au domicile d'un assistant maternel avec le maximum de garanties. Il permet de mieux identifier leurs besoins et de bien les orienter. Il favorise la mise en contact des parents de l'enfant avec l'assistant. Cette fonction d'information évolue peu à peu vers une véritable démarche sociale d'accès aux droits.

Un lieu de vie

Le relais assistants maternels a pour vocation de favoriser les rencontres entre assistants maternels et parents, en créant des permanences d'accueil, en organisant des réunions ; il permet l'échange d'informations, articles, plaquettes, documentation ... Par l'information qu'il leur apporte, il contribue fortement à promouvoir la formation continue des assistants maternels. Créé pour aider les assistants maternels dans l'exercice de leur profession, il les rassemble en réseau autour d'une personne qui en assure l'accueil et l'animation. Ainsi les assistants maternels peuvent s'y informer, se rencontrer pour rompre leur isolement et construire leur identité professionnelle.

Dans le même but il doit permettre d'entrer en contact avec les nourrices non agréées pour les informer de leurs obligations au regard de la loi et des avantages liés au statut « d'assistant maternels ».

Fonctionnement du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé

La responsable occupe un poste à temps plein. Un bureau est mis à sa disposition dans les locaux de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, et pour les animations, les locaux des centres périscolaires des différentes communes de la communauté de communes ou des salles communales.

Permanence:

Lundi :	8h- 12h	13h30 – 17h
Mardi :		14h -18h30
Mercredi :	8h – 12h	13h30- 17h
Jeudi :		13h00-17h00
Vendredi :		13h30- 16h
Samedi:		sur rendez vous

- Animation dans les communes les mardis, jeudi et vendredis matins
- Animation en soirée les lundis.

Le Projet Pédagogique

Les orientations éducatives et pédagogiques découlent du projet éducatif et social de la Communauté de Communes du pays de Ribeaupville disponible et consultable dans la structure et sur le site internet : www.cc-ribeaupville.fr

Les intentions du projet sont « A la découverte de moi et des autres » et la confiance faite à l'enfant « L'individu se socialise et construit son identité par étapes, au cours d'un long processus qui s'exprime fortement de la naissance à l'adolescence et se poursuit à l'âge adulte.

Le corps constitue pour le bébé la base de son identification. Il se découvre lui-même au travers de ses perceptions, de ses actions, mais aussi dans son rapport aux autres et dans le regard des autres ».

Jean-Claude Ruano-Borbalan, Directeur de publication du magazine Sciences Humaines.

Objectifs Généraux :

- **Accompagner les enfants dans leur quête identitaire et les interactions sociales : rythmes, limites, repères, capacités, estime de soi, curiosité, envie de grandir.**
- **Donner aux enfants l'envie de découvrir et d'expérimenter**
- **Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant : sécurité physique et affective**
- **Favoriser les relations entre parents et professionnels : écoute, accompagnement**
- **Favoriser la professionnalisation des assistants maternels**

Ces objectifs ont pour but d'offrir aux enfants un lieu où ils pourront s'épanouir dans un cadre sécurisant, riche en possibilité d'éveil tout en respectant leurs droits, leurs rythmes, leurs différences.

Les actions mises en place sont donc concrètes et réalisables. Des critères d'évaluations seront définis.

Si besoin un réajustement pourra être fait en cours d'année. Et un bilan global sera rédigé en fin d'exercice.

Objectifs transversaux :

- Favoriser l'épanouissement et l'éveil de l'enfant en tenant compte de son rythme, de ses besoins et de ses intérêts :
 - Mettre en œuvre des stratégies pour assurer le développement psycho-affectif des enfants
 - En fonction des âges, organiser des actions éducatives visant le développement du langage et les développements moteurs, sensoriels, sociaux.
 - Associer les assistants maternels et les familles aux ateliers afin de diffuser les pratiques éducatives.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant, en l'aidant à prendre des initiatives, à favoriser son expression :
 - Observer les pratiques éducatives et les comportements vis-à-vis des enfants, et reprendre si nécessaire.
- Aider l'enfant à se découvrir, à se familiariser en douceur à la vie en groupe, à s'intégrer et à respecter son environnement :
 - Travailler sur l'expression du désir de chaque enfant, la frustration, l'attente, le respect du cadre proposé
 - Travailler sur les relations entre les enfants, la coopération, le respect
 - Permettre aux enfants de s'approprier différents moyens d'expression
 - Pas d'obligation de résultat.
 - Aider à faire par soi-même.
 - Apprendre en douceur le respect des autres, des consignes et du matériel.
- Aménager la séparation avec la famille :
 - Aborder les notions d'adaptation, de séparation, d'objet transitionnel et restituer la place des parents

- Améliorer la qualité de l'accueil au domicile des Assistants Maternels :

- Enrichir leur champ de compétence.
- Les amener à se questionner sur leurs pratiques, leurs objectifs éducatifs, l'accueil de l'enfant et de ses parents, la place qu'ils donnent à leur activité professionnelle exercée dans un cadre privé.
- Revoir les schémas de développement de l'enfant.
- Mettre en place et s'inscrire dans un projet.
- Evaluer et modifier si besoin le projet, proposer des améliorations.
- Organisation de la vie quotidienne, la sécurité, l'organisation du temps, la place des activités, les règles de vie, l'hygiène, la santé, l'alimentation.

Outils pédagogiques utilisés :

- L'observation
- La fonction contenant
- La confiance faite à l'enfant
- Les paroles dites à l'enfant
- L'alternance temps calme/ temps fort
- Le jeu et l'aménagement de l'espace
- Les interactions entre enfants
- La créativité

Les Moyens mis en place pour avancer dans cette dynamique d'objectifs

• **Les permanences :**

Pour les adultes : favoriser un accueil, rassurant, sécurisant ; favoriser l'écoute, la discussion.

Pour l'enfant : favoriser un accueil rassurant, sécurisé.

• **Des animations collectives :**

Pour les enfants : Compléter l'accueil individuel, permettant à l'enfant d'évoluer à son rythme, de faire un petit pas vers la socialisation, de s'ouvrir sur le monde. Favoriser l'intégration sociale et culturelle

Pour les assistantes maternelles : favoriser les échanges sur la profession, le partage des compétences, l'accès à un système "d'information continue" , la prévention.

Pour les familles : Faciliter la séparation, lutter contre l'isolement, tisser des liens.

- **Des projets fédérateurs** : favoriser le partage des savoirs et savoirs faire, permettant la valorisation individuelle et collective, favorisant les rencontres entre les familles et les professionnels, tisser des liens, lutter contre l'isolement, s'ouvrir sur l'extérieur, faire connaître les différents aspects de la profession.
- **Des réunions thématiques** favorisant la professionnalisation des assistants maternels, l'accompagnement de la fonction parentale, la rencontre avec des professionnels liés à la petite enfance, ou encore des actions de prévention.
- **La formation** : Mise en place de formations ou informations à destination des assistantes maternelles, voire des familles.
- **L'information** : Les projets, les calendriers des animations et des actions, les dossiers pédagogiques et éducatifs sont à disposition du public.
- **Rencontres festives** : Favoriser la discussion et la convivialité et le lien autour de l'enfant. Intégrer des projets intergénérationnels. Présenter les actions de la structure aux familles et les faire participer.
- **L'ouverture sur d'autres structures** : Projets mis en place avec l'association cœur d'amats, les multi accueil de Ribeaupillé, Bergheim et Beblenheim, les bibliothèques de la communauté de communes, afin de faire découvrir les structures qui vont accompagner l'enfant pendant une partie de sa vie.

Le Projet d'activité

Le projet d'activité est lié au projet pédagogique. Les objectifs répondent aux besoins et capacités des enfants, aux rythmes individuels et à leur inscription dans le schéma collectif. D'autre part, les objectifs visent à la professionnalisation des assistantes maternelles et à l'accompagnement des familles.

Certaines attitudes éducatives peuvent être rejetantes et nuire à l'acceptation de l'enfant au sein du groupe. Le simple fait de nommer un enfant plusieurs fois par son prénom lors d'un atelier attire l'attention du groupe.

Le groupe reconnaît alors que cet enfant est différent dans ses comportements et dérange l'adulte. Ainsi, à nous d'être vigilantes, d'être capable de se le dire, car « étiqueter » malgré nous un enfant peut nuire à l'estime de soi de l'enfant et laisser des traces indélébiles.

Il m'est apparu évident suite à notre observation durant les ateliers d'éveil que nous proposons aux assistants maternels que cette notion nécessite d'être travaillés.

Plus l'enfant aura confiance en ses capacités, plus il se sentira apprécié dans ce qu'il fait, et plus il aura le sentiment d'exister ou d'avoir une place auprès de l'adulte. Pour avoir confiance en lui, l'enfant doit être capable de s'estimer à sa juste valeur.

C'est par l'usage des sens que l'enfant reconnaît les objets et les événements qu'il perçoit, qu'il élabore une conception plus objective du monde et de lui-même. Pour développer des aptitudes sensorielles, l'enfant doit être mis en situation de voir, de sentir, de goûter, d'écouter de toucher, de comparer et de classer. Le but est d'apprendre en s'amusant, se faire plaisir, de susciter l'envie de découvrir. Selon PIAGET : « contrairement à ce que la croyance populaire peut penser, le jeu est une activité très complexe et créative qui contribue au développement du jeune enfant ».

En effet, toutes les formes de jeu contribuent au développement optimal de l'enfant : elles mettent en œuvre plusieurs dimensions de la personne : l'affectivité, la motricité, l'intelligence, etc. L'apprentissage, sur quelque plan que ce soit, découle tout naturellement du jeu à la condition que dans ces activités les enfants soient mis au défi, en confiance, encouragés, écoutés et respectés.

Les activités n'ont pas de caractère obligatoire, il n'y a pas d'obligation de résultat.

Le programme n'est pas figé : les activités peuvent répondre à la demande des enfants ou à une opportunité, mais également à une envie de ne rien faire. Mon rôle sera alors d'expliquer cela aux assistants maternels qui ont parfois du mal à accepter que l'enfant ne veuille pas participer à l'atelier proposé. Si l'enfant préfère jouer ce n'est pas un souci. Par contre si l'enfant reste inactif et prostré dans un coin ce sera notre rôle d'adulte d'aller le chercher, de le rassurer et de l'accompagner.

Les ateliers sont entrecoupés de jeux, de comptines et sont basés sur le principe de la répétition avec une mise en condition.

Les ateliers répondent à certaines règles d'hygiène, de sécurité, de respect.

Les assistantes maternelles et les familles peuvent apprendre et répéter certaines techniques.

Des fiches pédagogiques sont à disposition pour certaines activités.

Les objectifs principaux sont :

- **La quête d'identité**
- **La créativité**
- **La spontanéité**
- **Les interactions entre les enfants**

Les ateliers d'éveil :

Différents types d'ateliers sont mis en place :

- **Les rendez-vous des petits loups**
- **L'éveil Psychomoteur**
- **L'éveil musical**
- **L'atelier de la forêt**

	<i>Objectifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Critères d'évaluations</i>
<p>Les rendez-vous des petits loups :</p> <p><i>Le thème de cette année sera :</i></p> <p>« les couleurs »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre les différentes couleurs et approfondir ses connaissances • Développer le toucher • Développer le langage, le vocabulaire • Apprendre à trier, à associer • Développer l'imaginaire • Développer la motricité fine • Eveiller l'enfant à la culture • Favoriser le goût de découvrir • Faire interagir les enfants sur un projet commun • Apprendre à travailler ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des images, les trier • Constituer un livre des couleurs • Travailler autour du toucher, en utilisant différentes matières (plumes, fausse fourrure, écailles, coton, plastique, copeaux de bois, graines, grattoir...). • Fabriquer des boîtes à toucher • Fabriquer un animal magique avec du matériel de récupération de toutes les couleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation de l'enfant est-elle réussie ? (bien être, participation aux activités, plaisir de faire...) • Quel est le panel d'activités, sont-elles suffisamment variées ? • L'enfant peut-il jouer quand il en a envie ? a-t-il le droit de ne rien faire ? • Le comportement des enfants, le respect des consignes, des règles • Comment gèrent-ils leurs relations avec les autres enfants • Y a-t-il une évolution chez l'enfant dans son langage, son habileté, ses comportements, ses déplacements... • Quelle est la place des adultes ? • Leur comportement, leurs pratiques ont-elles évoluées ? • Est-ce que les règles d'hygiène et de sécurité ont été respectées ?
L'éveil Psychomoteur	<ul style="list-style-type: none"> • Aider l'enfant à se structurer. • Permettre à l'enfant de prendre conscience de son corps et de ses capacités. • Mettre l'accent sur les interactions entre le développement corporel et le développement psychique. • Travailler sur la motricité globale, la motricité fine, le schéma corporel, l'organisation perceptive, spatiale, temporelle et latérale 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement stimulant et adapté • Proposer des ateliers guidés avec du matériel puisé dans l'environnement quotidien de l'enfant (chaise, escalier, ...) • Proposer aux enfants d'évoluer en jeux libres (parcours, vélo trotteurs, cerceaux...) 	
L'éveil musical :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants aux rythmes d'ici et d'ailleurs, éveiller leur curiosité. • Favoriser le plaisir du jeu vocal, prémices du langage • Initier une écoute spécifique liant les sons et les déplacements dans l'espace. • Favoriser les habiletés et les comportements sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une fois par mois des ateliers pour les enfants avec l'intervention d'une musicienne. • Proposer des ateliers où le sens social (écoute d'autrui, échange) et les déplacements en musique sont sollicités. • Solliciter la concentration, l'attention et la mémoire afin d'apprendre des comptines pour le prochain spectacle. 	
L'atelier de la forêt :	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir un autre milieu. • Apprendre autrement, susciter la découverte, explorer ses sens, (toucher, odorat, vue), 	<ul style="list-style-type: none"> • Se promener dans la nature • Observer la faune et la flore • Observer l'évolution de la nature en fonction des saisons, faire des photos d'un même arbre et d'une même plante tous les mois et voir ce qui change : couleurs, aspect etc... • Toucher • Regarder avec des jumelles • Récolter et transformer 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel, les locaux sont-ils adaptés ? • Taux de participation

Les Assistants Maternels pendant les animations

Les ateliers ne sont pas un mode de garde !

Pendant les ateliers, les assistants maternels restent responsables des enfants qu'ils ont en charge. Ils veilleront à leur sécurité et participeront avec eux aux activités proposées.

Il n'y a pas de temps libre durant lequel les enfants seraient livrés à eux-mêmes.

Il doit toujours y avoir un adulte présent afin de veiller à la sécurité des enfants.

Les parents doivent avoir signé l'attestation jointe au contrat de travail autorisant l'assistant maternel à se rendre aux animations proposées par le Relais et les assistants maternels doivent adhérer au règlement intérieur des ateliers d'éveils.

La place de l'animatrice RAM :

Durant ces ateliers l'animatrice pratiquera également :

- L'observation,
- L'accompagnement,
- L'encouragement,
- La valorisation,
- L'analyse,
- La place de l'adulte,

Et l'ajustement si nécessaire

• Organisation :

Les Animations pour les enfants, les assistants maternels et les parents ont lieu de 9h à 11h :

Tous les mardis matins : Rendez-vous des « Petits loups »

Deux jeudis par mois : Eveil psychomoteur

Un vendredi par mois : Eveil musical

Un vendredi par mois : L'atelier de la forêt

Ces ateliers ont lieu à chaque fois dans une commune différente. Un planning est envoyé à chaque assistant maternel à la fin du mois pour le mois suivant, le programme est également disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Les réunions thématiques

Les réunions thématiques visent à la professionnalisation des assistants maternels. Elles permettent de peaufiner leurs compétences liées à l'aspect sanitaire, pédagogique, éducatif et administratif. Elles sont organisées en fonction des demandes et des besoins observés. Les intervenants sont des professionnels (animateurs socio- culturels, pédopsychiatres, puéricultrices, etc.).

Certaines réunions sont ouvertes aux familles. Elles visent notamment à informer ou confirmer des questionnements concernant l'éveil et le développement de l'enfant. Les contenus ou compte rendus de ces réunions sont à disposition au RAM (Support papier ou support informatique) sur demande.

Thèmes traités : Apport Théorique, pratique, créatif- Relations entre professionnels et parents.

Critères d'évaluation :

- Les réunions ont-elles été choisies par les assistants maternels ?
- Répondent-elles à un besoin particulier ?
- Est-ce qu'elles ont apportées une réponse ou une piste de réflexion ?
- Qualité des échanges, participation des personnes présentes.
- Pertinence de l'intervenant.

- Nombre de participants.
- Lieu et horaire.

Projet collectif – le spectacle

Le RAM travaille quotidiennement sur l'éveil, le développement, la place et la protection de l'enfant. Les projets mis en place visent aussi à lutter contre l'isolement des assistants maternels en leur permettant de se rencontrer, d'échanger leurs savoirs et savoir-faire. Il leur offre la possibilité de conjuguer leurs compétences personnelles et professionnelles de manière à valoriser leur profession au profit des enfants. Les parents ont une place importante dans ces projets. Ils peuvent s'impliquer en participant à la thématique de l'année, aux projets collectifs ou encore en nous encourageant par leur présence lors des rencontres festives. Le public visé par ces différents projets est toujours « l'enfant ».

Nous réservons cette activité aux enfants de plus de 2 ans et bien sûr aux enfants accueillis en périscolaire chez les assistants maternels. Nous avons en général une cinquantaine d'enfants âgés de 2 à 12 ans présents sur scène.

Pour les enfants, participer à un spectacle est très valorisant et contribue à leur donner une bonne image d'eux, à condition de ne pas les forcer et de ne pas les mettre en difficulté.

Organiser un spectacle théâtral et musical avec des enfants souvent très jeunes est une aventure. Mais, par le biais du plaisir de la découverte propre à toute aventure, l'enfant est ainsi placé au cœur d'une diversité d'actions nouvelles, il lie de nouveaux contacts avec les autres participants et il a une autre approche des arts et de la culture par l'irremplaçable "faire".

Réaliser un spectacle théâtral et musical favorise la socialisation de l'enfant comme tout vrai travail d'équipe qui implique obligatoirement une prise de conscience de l'autre, de sa place dans le projet, de son importance, et inversement pour chacun la possibilité de s'exprimer et d'être reconnu.

Cette organisation demande, en complément de la pratique artistique, un développement culturel de l'enfant.

Comment aborder cette activité souvent nouvelle et inconnue ?

Il s'agit de mettre les enfants dans de véritables conditions de spectacle.

Loin d'être du temps perdu, c'est une action éducative de grande valeur. Il suffit de voir par exemple cet enfant turbulent trouver enfin une matière où il excelle (musique, théâtre, danse, régie...) et ainsi trouver sa place dans le groupe ou cet autre qui ne dit jamais rien, s'ouvrir enfin aux autres, ou encore cet enfant qui, surmontant son handicap, ne bégaie plus sur la scène, et beaucoup d'autres qui développent leur personnalité grâce à la possibilité d'expression et grâce au plaisir. Et que dire du caractère libérateur de l'engagement corporel ?

Critères d'évaluation :

- Participation des enfants, intérêt ?
- Comportement des enfants, changement ?
- Quelle est la place des adultes ?
- Déroulement du spectacle
- Nombre de spectateurs
- Retour des parents
- Lieu et horaire

En conclusion :

L'enfant qui a fait de la musique, du théâtre, de la danse, des productions plastiques, n'aura plus le même regard ni la même écoute lors de concerts, spectacles et expositions où parents et éducateurs ne manqueront pas de les y conduire.

Ce même enfant qui sera allé au théâtre, à une exposition et à un concert aura une autre approche du disque, de la reproduction d'image et de la lecture.

Cet enfant sera autre ; il aura bâti toute une part essentielle de sa personnalité de futur citoyen du monde.

Rencontres Festives et sortie de fin d'année

Cette année le Relais organisera :

- Un goûter pour la galette des Rois où les parents seront invités, avec une exposition photos sur les temps fort des animations au Relais et peut-être un petit spectacle.
- Un goûter et une petite cavalcade avec le multi-accueil de Ribeauvillé pour Carnaval.
- Une chasse aux œufs à Pâques.
- Une sortie de fin d'année.

Critères d'évaluation :

- Participation des enfants, intérêt ?
- Comportement des enfants ?
- Quelle est la place des adultes ?
- Déroulement
- Nombre de participants
- Retour des parents
- Lieu et horaire adaptés

Evaluations - Bilan

Fin juin :

En fonction des critères d'évaluation définit lors de la mise en place des activités une réunion bilan est organisée tous les ans avec les assistantes maternelles. Nous y faisons le point sur les activités proposées ; ce qui était bien et ce qu'il convient de modifier. Nous définissons également lors de cette réunion les thèmes à aborder dans les prochaines réunions thématiques et des idées pour les futures rencontres festives.

Début juillet : un bilan global de fonctionnement est fait avec ma responsable de service.

Toute au long de l'année : lors des ateliers j'encourage les assistants maternels à observer l'enfant et noter ainsi l'évolution de leurs comportements, de leurs aptitudes

Je fais un mini point à la fin de chaque séance pour noter les points positifs et négatifs afin de réajuster rapidement mes pratiques ou celles des assistants maternels si nécessaire.

Les missions optionnelles du Relais

Le relais s'inscrit dans deux missions optionnelles

- **L'accueil bout'chou en été**
- **Le réseau REAAP**

Ces actions ont pour but d'inscrire le relais dans une démarche de partenariat avec les structures Petite Enfance du Service Enfance Jeunesse de la communauté des communes, mais également avec les associations locales.

L'accueil Bout'chou :

L'accueil « Bout'chou » propose à 15 enfants maximum entrant à l'école maternelle en septembre un centre de loisirs pour se familiariser et se préparer en douceur à la vie en collectivité.

Le centre de loisirs a pour objectif de **permettre à chaque enfant de vivre pleinement des vacances épanouissantes, en répondant à ses différents besoins**. L'objectif est de favoriser l'autonomie de l'enfant, en l'aidant à prendre des initiatives, à s'exprimer. Le professionnel est alors présent pour aider l'enfant à découvrir et à se familiariser en douceur à la vie en groupe, à s'intégrer et à respecter son environnement. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.

Chaque enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est au centre de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Un bilan est fait à la fin de la période avec toute l'équipe reprenant les thèmes suivants :

L'enfant	Son adaptation, Son comportement (évolution ?), Son intérêt pour les activités
Les parents	Les relations avec les parents, Les transmissions
Le projet	Activités étaient adaptées à l'âge des enfants ?, ont-elles répondu aux attentes définies par le projet ?, le déroulement des activités
Le personnel	Le rôle du personnel (place et rôle de l'adulte), l'encadrement est-il suffisant ?, le rôle de chacun était-il bien défini ?, les plannings
La sécurité/l'hygiène	Les normes de sécurité et d'hygiène étaient-elles respectées ?
Les locaux	Les locaux étaient-ils adaptés
Les repas	Qualité des repas ?, adaptés à l'âge des enfants ?

Quelles sont les propositions de réajustements pour l'année prochaine.

L'intérêt d'inscrire le RAM dans ce genre de projet :

Ce centre de loisirs est organisé par la communauté de communes du pays de Ribeauvillé.

Pour les enfants, Bout'chou s'inscrit comme une action passerelle entre un mode d'accueil, collectif, familial ou assistant maternel. C'est pourquoi Le personnel choisi pour encadrer les enfants travaille habituellement en Multi-accueil, périscolaire maternelle et RAM.

Il permet de faire un lien entre ces trois structures et de les inscrire dans un projet commun.

Le réseau REAAP :

Le groupe REAAP Ribeauvillé – Kaysersberg « mille et une vie de parents » est né de la volonté de mettre en lumière l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, et de **créer une dynamique locale** répondant aux besoins spécifiques de chacun.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du « Soutien à la parentalité » impulsé par les pouvoirs publics, en mars 1999.

Objectifs du Réseau :

A partir des besoins des parents, être un lieu de ressource, de soutien à la réalisation de projets dans le cadre de l'éducation des enfants. Par exemple :

- Organisation de conférences et de demi-journées de réflexion : *être parent aujourd'hui, l'adolescence, l'autorité...*
- Création d'une dynamique de rencontres pour les parents.

L'intérêt d'inscrire le RAM dans ce genre de projet :

Participer au groupe « mille et une vie de parents » me permet de travailler en partenariat avec les institutions et les acteurs sociaux et associatifs locaux, dans le but de positionner les actions menées dans un contexte de promotion de la famille qui est le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission des valeurs et des repères. Je soutiens les parents dans leurs actions éducatives. J'inscris les projets et les interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux politiques de l'enfance et je participe à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.

Après chaque action un bilan est effectué sur les critères suivants :

- Pertinence des intervenants
- Taux de participation
- Intérêt des participants
- Questionnaire de satisfaction distribué à chaque participant.

Conclusion

Les actions décrites dans ce projet sont concrètes, réalisables, mesurables et ajustable si besoin. Elles s'inscrivent dans la ligne de conduite de la Politique Enfance Jeunesse mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé.

Ce projet sera présenté et distribué aux assistants maternels lors d'une réunion spécifique. Il sera également disponible et consultable au relais ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

Fiche action 2 :

Communauté de communes
1 rue Pierre de Coubertin
68150 Ribeauvillé
TEL : 0388732710

REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS D'ÉVEIL ET DES ANIMATIONS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Préambule

Le règlement intérieur des ateliers d'éveils et des animations du Relais Assistants Maternels a été établi en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et agréé par le service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général du Haut Rhin.

Les Objectifs des Ateliers d'éveil et des animations organisés par le Relais:

- Aider l'enfant à découvrir et à se familiariser en douceur à la vie en groupe, à s'intégrer et à respecter son environnement.
- Favoriser l'épanouissement et l'éveil de l'enfant en tenant compte de son rythme, de ses besoins et de ses intérêts.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en l'aidant à prendre des initiatives, à favoriser son expression.
- Aménager la séparation avec la famille.

L'utilisation de ce service est libre et gratuit.

Le personnel

- Une responsable/animatrice : JEANMOUGIN Véronique, éducatrice de jeunes enfants
- Une collaboratrice

Règle de vie du Relais lors des matinées d'animation

Article 1 Conditions d'Admission

Les matinées d'animation sont destinées :

- Aux assistants maternels de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Aux enfants accueillis chez chacun d'entre eux, âgés de 10 semaines à moins de 4 ans

Article 2 Capacité d'accueil

Pour des raisons de sécurité et afin de garantir la qualité de l'accueil et des animations, la responsable du relais veillera à respecter les capacités d'accueils en vigueur dans les différentes structures ou salles utilisées pour les matinées d'éveils. Certaines animations nécessiteront une inscription au préalable.

Article 3 Les obligations

Responsabilités respectives :

- **Les assistants maternels** : Durant les temps collectifs, il est important de souligner que l'enfant reste sous la responsabilité de son assistant maternel, comme le prévoit le contrat de travail. **Pour cette raison si les parents amènent directement leur enfant aux temps collectifs du relais, seul leur assistant maternel pourra prendre en charge l'enfant.**
- La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et l'ensemble des participants veilleront chacun en ce qui le concerne, à être titulaire d'une assurance couvrant les risques :

- Dommage aux biens
- Responsabilité civile
- La responsable du relais est garante de l'organisation des temps collectifs et de leur bon déroulement.

Formulaire à signer obligatoirement par les parents :

- Autorisation ou non de filmer et/ou photographier leur enfant.
- Acceptation du règlement intérieur des ateliers d'éveil et du Projet pédagogique du Relais Assistants Maternelle du Pays de Ribeaupillé.

Article 4 La qualité de l'accueil

Les activités sont annoncées dans le programme établi chaque mois et diffusé à l'ensemble des assistants maternels. Le programme est également consultable sur le site de la Communauté des Communes : www.cc-ribeauville.fr
L'assistant maternel est tenu d'accompagner l'enfant dans son activité. Toutefois l'enfant doit rester libre d'y participer ou non.

Tout participant adhère moralement au règlement intérieur et s'engage à respecter les règles visant à garantir la qualité et la sécurité de l'accueil de l'enfant au sein du relais. Le bien-être de l'enfant doit être la préoccupation première des usagers et de l'animatrice du Relais.

Les adultes doivent également veiller au respect des jeux, des livres et plus généralement du matériel éducatif mis à la disposition des enfants.

Article 5 La vie collective

Les enfants ne doivent jamais rester seuls dans une pièce.

Afin de respecter le temps d'animation durant les ateliers d'éveil musical, de lecture, de comptine :

- Il faut éviter les échanges entre adultes qui perturbent l'attention des enfants

Par ailleurs, en présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé.

Les adultes avec l'aide des enfants prendront soin de ranger les salles.

Article 6 Hygiène et Sécurité

Il est interdit de fumer lors des matinées d'éveils et des temps d'animations

L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec un accueil collectif. Il ne pourra fréquenter le relais en cas de fièvre et/ou maladies contagieuses.
Comme convenu dans le contrat de travail en cas d'accident, le personnel prendra toutes les mesures nécessaires. Les parents seront aussitôt prévenus.

La collation :

Ne pas prendre de boissons chaudes quand les enfants sont près de vous

Fonctionnement du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeaupillé

Le relais Assistants Maternels est une plateforme d'information sur les différents modes d'accueils existants pour les enfants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé mais est également un lieu ressource pour les assistants maternels et les parents.

Le relais est un lieu :

- D'information des parents et des assistants maternels
- De formation des assistants maternels
- De prévention
- D'écoute
- D'accompagnement
- De médiation

C'est également un espace :

- D'accueil
- D'animation et de socialisation,
- De rencontre
- D'échanges

Destiné aux enfants, aux parents, aux futurs parents et aux assistants maternels agréés.

Ouverture

Le relais assistants maternels est ouvert les :

- Mardi : 13h30 - 17h30
- Jeudi : 8h30-12h et 13h30 – 17h30
- Vendredi : 8h30- 12h30

Et sur Rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Les matinées d'animation ont lieu les :

- Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h